

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Mercredi 06 Avril 2022 - 19h00 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 41 /68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	Jean François PERE	AYZIEU	Jean Bernard LABROUCHE
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	-
BOURROILLAN	Michel BRAZZALOTTO	CASTEX D'A.	Patrick MAZZARON
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean-Pierre ROMA	DEMU	-
ESPAS	-	EAUZE	Michel LABURTHE
LANNE-SOUBIRAN	Guillaume COURALET	ESTANG	Philippe CESAR
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	-
LE HOUGA	-	LAREE	-
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	Laurent PRENERON
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	Serge DUCAMIN	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	Michel LAFFARGUE	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	-	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	Franck DUFAU	AVERON-BERGELLE	Gérard BARRAIL
ST CHRISTIE D'A.	Fabrice OSPITAL	BOUZON-GELLENAVE	Bernard VOLPATO
ST GRIEDE	Helene LAFONTANG	CASTELNAVET	Fabien CASSIN
SION	Michel BRAGAGNOLO	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	Jean Pascal LAFFITTE
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	-	LOUSSOUS-DEBAT	-
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	-
ARMOUS ET CAU	-	POUYDRAGUIN	Xavier DANDO
LOUSLITGES	-	SABAZAN	-
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	Jacques FOURCADE	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	Chantal DUBOR	GAZAX ET B.	-
COULOUME-M	-	LUPIAC	Bernard LUIS
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	Armel LAFFONT
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	Jean Louis PIZZINAT
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : SUS Florian, GROS Ghislain, MOULIE Ludovic, MENACQ Bernard, LACOSTE David, WEEVERS Cornélia, DOUBRERE Jean Paul, MAUPOME Pascal, CARRERE Fabrice

Monsieur CHANUT, Président du Syndicat, ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 ;
- Affectation de résultats 2021 ;
- Vote du budget primitif 2022 ;
- Travaux 2022 ;
- Doctrine d'intervention ruissellement / érosion
- Questions diverses ;

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Président donne lecture à Monsieur Drouard du compte administratif 2021 qui se décompose comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	-	Prévues	349 499.01
	-	Réalisées	105 515.95
	-	Reste à réaliser	3 960.00
<u>Recettes</u>	-	Prévues	276 377,65
	-	Réalisées	29 234,72

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	-	Prévues	521 468.48
	-	Réalisées	126 948.32
<u>Recettes</u>	-	Prévues	125 401.00
	-	Réalisées	121 566.32

Résultat de clôture

Investissement	- 76 281.23
Fonctionnement	- 5 382.30
	- 81 663.53

Le compte administratif étant en tous point concordant avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur, l'ensemble mis au vote est accepté à l'unanimité.

Affectation des résultats de 2021

Le compte administratif fait apparaître :

-	En investissement :	Un déficit de	- 76 281.23
		Un excédent reporté de	+ 73 121.36
			<hr/>
		Soit un déficit de	- 3 159.87
-	En fonctionnement :	Un déficit de	- 5 382.30
		Un excédent reporté	+ 396 067.48
			<hr/>
		Soit un excédent	+ 390 685.18

Le résultat de clôture de la section investissement au 31/12/2021 faisant apparaître un solde négatif de - **3 159.87** il convient de l'affecter en report à la section d'investissement au compte 001.

Le résultat de clôture de la section fonctionnement au 31/12/2021 étant de + **390 685.18** il convient d'affecter en besoin de financement à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **3 159.87** plus les RAR pour **3 960.00** soit un total de **7 119.87**.

Le reste, soit **383 565.31** sera viré au compte 002.

L'affectation des résultats ne faisant l'objet d'aucune question, l'ensemble est mis au vote et accepté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget proposé, toutes opérations confondues est équilibré à un montant de recettes et de dépenses de **716 700,49**

506 565,31 en section de fonctionnement

210 135,18 en section d'investissements

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui c'est tenu lors de la réunion du 9 février 2022,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES (ventilé par articles)

Chap/Art.	Désignation	BP 2021	Propositions 2022
O11	Charges à caractère général	286 004,83	306 900,00
O12	Charges de personnel et frais assimilées	58 150,00	49 800,00
65	Autres charges de gestion courante	9 500,00	9 300,00
O22	Dépenses imprévues	8 000,00	5 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	159 332,33	135 083,99
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	481,32	481,32
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	521 468,48	506 565,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

74	Dotations, subventions et participations	125 401,00	123 000,00
OO2	Résultat reporté		383 565,31
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	125 401,00	506 565,31

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	75 000,00	112 500,00
21	Immobilisations corporelles	176 499,01	66 000,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	4 515,31
O20	Dépenses imprévues	8 000,00	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	274 499,01	188 015,31
O41	Opérations patrimoniales	75 000,00	15 000,00
	Restes à réaliser N-1		3 960,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté		3,159,87
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	349 499,01	210 135,18

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

13	Subventions d'investissement reçues	40 864,00	52 000,00
10	Dotations fonds divers	700	7 569,87
	TOTAL DES RECETTES REELLES	41 564,00	59 569,87
O21	Virement de la section de Fonctionnement	159 332,33	135 083,99
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	481,32	481,32
O41	Opérations patrimoniales	75 000,00	15 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT + ORDRE	276 377,65	210 135,18

Après analyse en détail des sommes affectées dans chaque chapitre, ce budget primitif 2022 est mis au vote et accepté à l'unanimité

TRAVAUX 2022

Etude hydromorphologique

Le technicien rappelle à l'assemblée le projet d'étude hydromorphologique sur le territoire. En effet il est nécessaire de réactualiser le programme de gestion du syndicat et cela passe par la mise en place d'une étude.

Le prestataire de l'étude devra ainsi :

- Définir une stratégie de gestion des masses d'eau ;
- Elaborer un nouveau programme pluriannuel de gestion
- Rédiger les dossiers réglementaires (DIG, étude d'impact ...)

L'étude est estimée à 112 500 € TTC soit 93 750 € HT

Le plan de financement se décompose comme suit :

- Agence de l'Eau 50 %
- Région 15%
- Département 15%
- Autofinancement 20 %

Le comité syndical autorise le Président à lancer le marché, à solliciter les aides ainsi qu'à signer les documents afférents.

Entretien rivières 2022

Le technicien informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de tranche d'entretien en 2022 car cela ne se justifie pas compte tenu des passages récurrents ses dernières années. En revanche, il sera procédé à des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles quand cela se justifiera (proximité avec un enjeu par exemple)

Le comité syndical approuve cette décision à l'unanimité.

DOCTRINE D'INTERVENTION RUISSELLEMENT / EROSION

Le technicien indique qu'avec la compétence GEMAPI le syndicat se devait de clarifier son intervention sur le territoire en matière de prévention des inondations mais aussi de gestion des milieux aquatiques. Cela a notamment été fait avec la mise en place du SOCLE (Schéma d'Organisation de la Compétence Locale de l'Eau) ainsi que l'étude ruissellement/inondation.

Il était donc nécessaire de formaliser cela notamment par la création d'un arbre à décision sur les thématiques du ruissellement et de l'érosion de berge.

Le tableau ci-dessous a donc été présenté à l'assemblée

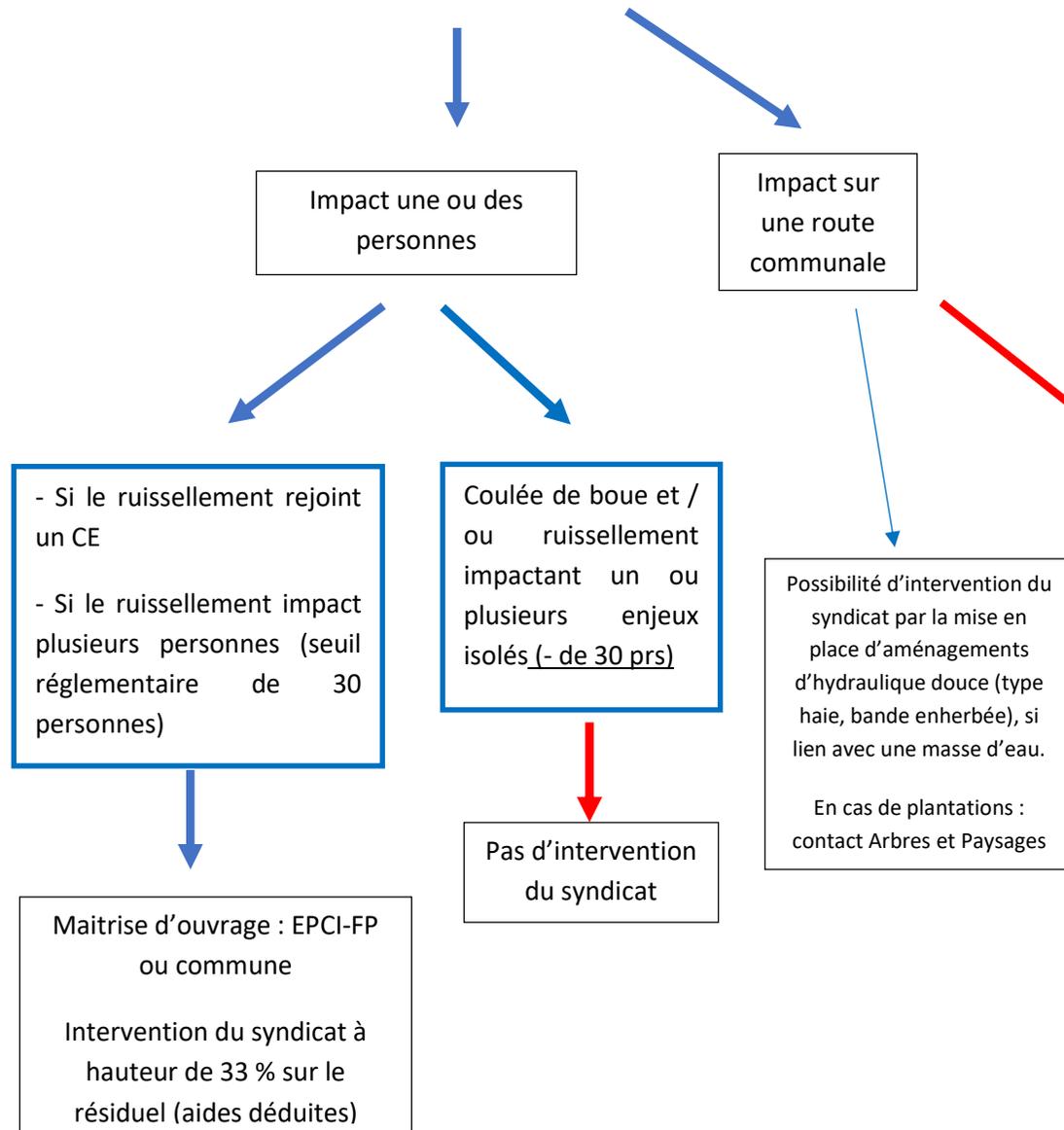
Le comité syndical approuve la doctrine d'intervention présentée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heure et quart.

LIGNE DE CONDUITE RUISSELLEMENT – EROSION SMBV MD

Etudes : Portage par le syndicat uniquement si le volet hydromorphologie rentre en compte

Ruissellement (hors pluviale)



Erosion de berge sur masses d'eau

